

# LA NEUTRALITÉ CACHÉE D'INTERNET

LE 23 MARS 2012 ANDRÉA FRADIN

Alors que le gendarme des réseaux, l'Arcep, présente ses travaux en conférence de presse ce vendredi matin, *OWNI* dresse un bilan critique du chantier de la neutralité d'Internet et des réseaux. Un sujet stratégique pour l'avenir du numérique. Pour l'heure, les multiples compromis du moment portent en germe les compromissions de demain.



La neutralité des réseaux : *“La moitié du travail du régulateur sur les deux années à venir”*. Selon le patron de l’**Autorité de régulation des communications électroniques et des postes** (Arcep) Jean-Ludovic Silicani, **le sujet** est le gros morceau qui occupera le gendarme des télécoms à l’avenir. Et qui le tourmente déjà.

L’autorité **devait initialement** rendre un rapport sur le sujet *“au Parlement et au Gouvernement début 2012”*. Fin mars de cette même année, l’affaire patine encore, saucissonnée en plusieurs groupes de travail, eux-mêmes répartis entre Paris et Bruxelles.

Pas facile d’y voir clair, mais l’Arcep nous l’assure : la neutralité sera au menu de sa conférence de presse de ce matin. Sans l’attendre, nous avons anticipé en réalisant une première inspection du chantier de la neutralité. Pour un résultat foutraque et opaque : peu d’informations filtrent sur l’avancement des travaux. Du côté des opérateurs, on refuse de communiquer sur le sujet, redoutant de voir la polémique de l’été dernier, **sur la fin de l’Internet illimité**, renaître. Pourtant, sous des apparences technocratiques et emberlificotées, ce débat a tout intérêt à être porté à la connaissance des usagers. Car c’est la définition même d’Internet qui est en jeu. Une définition susceptible de considérablement rogner les prés carrés de Bouygues, Orange et consorts...

## Juge et partie

Premier volet du chantier neutralité : la **“qualité de service de l’accès à Internet”**. Bien avancé, ce groupe de travail a pour objectif de prendre le pouls du réseau français, afin d’apprécier la qualité des prestations des plus gros fournisseurs d’accès à Internet (FAI). Et pour éventuellement fixer, dans un second temps, un seuil au-dessus duquel le service des FAI sera jugé *“suffisant”*. L’enjeu est donc de taille pour ces derniers. C’est leur cœur de métier qui est ici évalué.

Si l’initiative est saluée de toute part, opérateurs,



LA FIN DE L'INTERNET ILLIMITÉ

Des opérateurs veulent

associations, experts réseau ou scientifiques s'accordant sur la nécessité de dresser un panorama de l'état du net français, de nombreux écueils sont pointés du doigt. Le plus gros étant le risque de mainmise des FAI sur la mesure, l'Arcep leur accordant en la matière des avantages considérables. Comme le choix du prestataire en charge de cette tâche ; confiant peu ou prou aux FAI un rôle de juge et partie. Un avantage sous le feu des critiques, **dont OWNI s'est fait l'écho** dès le démarrage de ce groupe de travail.

**mettre un terme aux forfaits Internet illimités dans les foyers français. Un document de la ...**

Dans sa **réponse** à la consultation publique [PDF] lancée par l'Arcep sur le sujet -et désormais clôturée-, l'association de défense des libertés sur Internet La Quadrature du Net s'en alarme :



**Le fait que les opérateurs aient le choix du prestataire réalisant les mesures pose problème du point de vue de l'objectivité et de la sincérité des ces dernières, et les orientations fournies pour contrôler ces aspects n'apparaissent pas suffisamment convaincantes.**



**LES OPÉRATEURS JUGES ET PARTIES DU NET**

**Le régulateur des télécoms cherche à déterminer la qualité du réseau français. Pour mettre en place le dispositif de ...**

Pour remédier à ce problème, **l'Afnic<sup>1</sup>**, qui a également publié **sa réponse** à la consultation du régulateur, préconise que les mesures soient effectuées *“par un tiers réellement indépendant, s'appuyant sur des logiciels ouverts et publics, et en suivant une méthodologie transparente.”*

Interrogée par OWNI, l'association UFC-Que Choisir, qui avait déjà alarmé l'Arcep à ce sujet, va plus loin : en l'état, les orientations du régulateur pour définir la qualité du réseau français *“ne peuvent pas permettre d'atteindre cet objectif.”* *“Les méthodes choisies ne peuvent aboutir à une information transparente, objective et indépendante pour le consommateur”* ajoute Édouard Barreiro, responsable du numérique à l'UFC.

Car outre le choix du prestataire, les opérateurs garderaient également la main sur la définition de la méthodologie employée pour la mesure, ou *“référentiel commun”*. De même, la solution préconisée par l'Arcep, qui consiste en la pose d'une *“sonde matérielle”* sur la ligne des utilisateurs, peut être contournée. *“Le risque existe en effet que les opérateurs biaisent les mesures, par exemple en offrant une qualité de service supérieure aux abonnés « tests » ainsi repérés”*, prévient La Quadrature du Net. Là encore, des mesures de contrôle indépendantes sont préconisées.

Pour le moment, difficile de connaître les intentions des opérateurs. Contactés par OWNI, la majorité se refuse à donner son avis sur la question avant que le gendarme des télécoms ne publie officiellement les réponses. De même pour la **Fédération française des télécoms**, qui réunit les FAI (à l'exception notable de Free et Numericable) et qui n'a pas souhaité nous en dire plus, tout en confirmant avoir répondu à l'appel de l'Arcep.

Laquelle devrait donner la date de publication de ces contributions après la conférence de presse de ce vendredi, sans donner plus de précisions. Il y a quelques mois, **nous avons demandé** au patron du gendarme des télécoms Jean-Ludovic Silicani de réagir à ces critiques : visiblement irrité, il nous avait renvoyé à *“l'auto-responsabilité des entreprises”*. *“Nous faisons confiance aux opérateurs, sans pour autant exécuter leurs ordres”* avait-il ajouté.



**LES TÉLÉCOMS PERDENT TOUTE AUTORITÉ**

**Hier matin, le régulateur des télécoms a tenu sa conférence de rentrée. L'occasion de poser les questions qui fâchent ...**

## Opaque transparence

Pas sûr que ces déclarations suffisent à dissiper les inquiétudes. D'autant qu'un autre groupe de travail, toujours sur la neutralité des réseaux, vient corser l'affaire. En collaboration avec l'Arcep, deux délégations du ministère de l'Industrie (la **DGCIS<sup>2</sup>** et la **Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes** (DGCCRF), planchent parallèlement sur la question de la "transparence relative aux pratiques de gestion de trafic" mises en place par les opérateurs.

A priori, l'enjeu est de faire en sorte qu'Orange, Free, SFR ou Numericable communiquent sur la réalité de leurs offres Internet, en indiquant clairement pour quels services leurs clients paient. Une approche particulièrement importante sur le mobile, sur lequel le *peer-to-peer* ou la voix sur IP (par exemple Skype) ont été historiquement bannis des abonnements.

Mais là encore, difficile d'en savoir davantage. Côté Arcep et DGCCRF, c'est motus et bouche-cousue. "Il n'est pas opportun de communiquer là-dessus" nous affirme-t-on du côté de Bercy, sans toutefois préciser la nature de cette inconvenance. Il semblerait que l'ombre de l'été dernier plane sur le groupe de travail : les opérateurs redoutent en effet de voir se répéter **la sortie médiatique** sur la fin de l'Internet fixe illimité. Pour éviter ce fiasco, hors de question que le moindre élément filtre. Drôle de situation pour un groupe qui travaille à rendre plus transparente la communication des opérateurs. Chez ces derniers, certains expliquent qu'un tel silence est moins dû à l'enjeu des discussions qu'à leur nature. En bref : tout ce qui touche à la neutralité suscite passions et polémique, quelques soient les intentions, bonnes ou mauvaises, des FAI.



L'INTERNET ILLIMITÉ AU PURGATOIRE

L'idée de brider Internet était promise aux enfers. À en croire les opérateurs, en particulier Orange, le projet aurait ...

En attendant, communiquer sur les modalités des nombreux forfaits offrant un accès à Internet, c'est aussi prendre le risque de voir sauter l'appellation "Internet". Si tant est que l'on veuille protéger le principe de neutralité des réseaux, qui affirme que les contenus doivent être traités de manière égale sur Internet – à de rares exceptions près. Une orientation que semble vouloir prendre l'Arcep, à en croire ses dix recommandations sur le sujet [PDF], en date de septembre 2010. Le régulateur préconisait alors qu'en dehors de certaines exceptions strictement encadrées, le terme Internet ne saurait être utilisé.

En théorie, les opérateurs risquent donc de perdre le précieux label pour certaines de leurs offres. Des offres fixes et mobiles sans le mot "Internet" : une option peu souhaitable pour faire commerce. Mais que les opérateurs se rassurent. Car des "pratiques de gestion de trafic", il devrait être assez peu question au sein de ce groupe de travail. L'intitulé lui-même aurait déjà sauté. L'expression, plus large -et donc plus vague- de "groupe de travail sur la différenciation technique et tarifaire" ayant été privilégiée dès les premières réunions.

En bref, pas ou peu de soucis pour les FAI. La réflexion ne devrait pas dépasser la seule mise en place d'une signalétique, qui vise à indiquer aux abonnés à Internet la nature de leur forfait. Un progrès déjà notable pour ces derniers. Mais qui laisse de côté un détail majeur, voire central : l'encadrement des pratiques de gestion de trafic elles-même. Soit en somme, la définition d'un Internet jugé acceptable. Et à l'inverse, d'un Internet qui n'en est tout simplement pas un.

Illustration par **Viktor Hertz (CCbyncsa)** remixée par Ophelia Noor pour Owni /-

1. Association française pour le nommage Internet en coopération : c'est l'organisme en charge des noms de domaine en .fr [↗]

2. Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services [↗]

**MAN**

le 23 mars 2012 - 10:29 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Bonjour,

Aucune une date pour l'application de la limitation d'accès à un internet n'a été annoncé ?

Je vous remercie pour cet article très intéressant, surtout pour les internautes.

VOUS AIMEZ



VOUS N'AIMEZ PAS



LUI RÉPONDRE

## 7-CIRCLES

le 23 mars 2012 - 10:40 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*Du moment où il est connu que les FAI régulent le trafic p2p en limitant le débit, comment peut on parler de "neutralité du net"? Elle est de facto annulée. Ce qui rejoint le titre de l'article.*

*Il y a une véritable hypocrisie sur la question, les opérateurs vantent leurs offres sur le très haut débit (20 Mbps +), qui s'appuient sur le succès du p2p. Ils ne peuvent pas à la fois profiter commercialement du besoin en débit généré par le p2p et, en réalité, le brider, l'attaquer.*

*La neutralité du net s'associe aussi à la neutralité des protocoles p2p, qui transmettent des fichiers indifféremment du contenu, c'est leur finalité. Quand on limite le débit global du p2p on diminue aussi bien, le téléchargement de distributions Linux, de musique libre de droit, d'œuvres numériques libres de droit de qualité comme Press Pause Play, au même titre que le téléchargement de films et musiques copyrightées.*

*Il y a d'autres moyens, plus ciblés pour limiter le téléchargement d'œuvres protégées, que de sacrifier la neutralité du net dans son ensemble, sauf que les autorités sont dépassées, elle s'arrangent d'imposer la charge aux FAIs. Ce n'est que le jeu de la patate chaude qui se perpétue depuis la nuit des temps...*

VOUS AIMEZ



5

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

## 8 pings

March | Pearltrees le 23 mars 2012 - 17:09

*[...] La neutralité cachée d'Internet » OWNI, News, Augmented Hier matin, le régulateur des télécoms a tenu sa conférence de rentrée. L'occasion de poser les questions qui fâchent ... Pour le moment, difficile de connaître les intentions des opérateurs. Contactés par OWNI, la majorité se refuse à donner son avis sur la question avant que le gendarme des télécoms ne publie officiellement les réponses. De même pour la Fédération française des télécoms, qui réunit les FAI (à l'exception notable de Free et Numericable) et qui n'a pas souhaité nous en dire plus, tout en confirmant avoir répondu à l'appel de l'Arcep. [...]*

Hu23##On action » Blog Archive » La neutralité cachée d'Internet : OWNI le 24 mars 2012 - 2:53

*[...] remédier à ce problème, l'Afnic1, qui a également publié sa réponse à la consultation du régulateur, préconise que les mesures [...]*

La Petite Souris » Newsletter #43 le 7 mai 2012 - 17:09

*[...] La neutralité cachée d'Internet (OWNI) [...]*

Mobilisons-nous contre ACTA! | FAICMFSF le 8 mai 2012 - 11:44

*[...] La neutralité cachée d'Internet (OWNI) [...]*

Newsletter de La Quadrature du Net #43 | Ze Rhubarbe Blog le 9 mai 2012 - 9:15

*[...] La neutralité cachée d'Internet (OWNI) [...]*

Lila - Become an influencer le 21 mai 2012 - 19:00

*[...] Parler ouvertement de leurs pratiques dite de gestion de trafic, autrement dit, expliquer quels services ou applications ils bloquent ou favorisent, fait encore grincer quelques dents du côté des opérateurs. La transparence constitue bien souvent le nœud des dissensions au sein des différents groupes de travail (et ils sont nombreux) qui se penchent sur la neutralité des réseaux. [...]*

Mise à jour de la rubrique « Sites et liens en vrac » « SAM7BLOG le 9 juillet 2012 - 21:16

*[...] LA NEUTRALITÉ CACHÉE D'INTERNET [...]*

Vers un fournisseur d'accès à l'Internet alsacien et associatif - Rue89 Strasbourg le 7 août 2012 - 6:56

*[...] Owni : La neutralité cachée d'Internet Partager [...]*